

SÉCURITÉ

Sécurité routière

Depuis de nombreuses années, le Département est résolument engagé dans un important programme de lutte contre l'insécurité routière.

Depuis de nombreuses années, le Département est résolument engagé dans un important programme de lutte contre l'insécurité routière.

La modernisation du réseau routier départemental

Afin de traiter les zones difficiles, le Département finance un programme spécial d'amélioration du réseau routier départemental en rase campagne, par :

- des aménagements de carrefour (participation de l'État et des communes suivant la nature des voies adjacentes),
- des rectifications de tracé,
- des créations de zones de visibilité,
- des traitements à l'approche des zones agglomérées,
- des petits aménagements (surlageur en courbe, dispositif de retenue...),
- la suppression d'obstacles.

Les recettes des amendes de police

Le Département accorde, aux communes ou leurs groupements de moins de 10 000 habitants, des subventions pour favoriser les travaux communaux ou intercommunaux relatifs aux transports en commun, à la circulation et à la sécurité routière tels que :

- les signalisations lumineuse et horizontale,
- l'aménagement de carrefours et de parcs de stationnement,
- les plans de circulation et travaux touchant à la sécurité routière.

Le soutien aux associations

Le Département accorde des subventions aux associations qui mettent en œuvre des actions de lutte contre l'insécurité routière.

CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE

**Direction générale adjointe des
Routes, des Territoires, du
Patrimoine et de l'Éducation**

Cité Administrative
36000 Châteauroux

02 54 08 37 67

[Itinéraire](#)

[Courriel](#)

[Site internet](#)



DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h30 à 12h30 - 14h à 17h30

02 54 27 34 36